



Contrat concernant une pose de panneaux solaires.

Par **SloGin**, le **15/04/2010** à **23:14**

Bonjour,
En décembre dernier mon père a été démarché par un commercial d'une société spécialisée dans la vente et pose de panneaux solaire dans le but de revendre l'énergie à EDF.
Ce commercial a présenté l'installation à mon père et à moi comme ce qui suit:
installation de 12 panneaux solaires de 3000Wc et que sa société ferait toutes les démarches concernant les demandes à la Mairie pour l'installation des panneaux, la demande de raccordement à EDF et le passage d'un membre d'EDF pour réaliser un contrat de revente sur 20ans.
Par la même occasion, il nous a certifier que son entreprise avait un portail internet sur lequel nous pourrions voir l'avancement des interventions et des demandes.
La pose des panneaux solaires devait être réalisée au plus tard le 11 mars 2010, car nous devons préparer la toiture de notre garage devant accueillir l'installation.
Coût total de l'installation: 21.000€ T.T.C. tous compris.
Dès la signature du contrat nous avons versé 40% de la somme totale.
La demande pour la Mairie a été faite fin déc. 2009 et accepté en fin d'année.
Aux environs du 19 mars, les panneaux ont été installés mais non raccordés. Or depuis nous n'avons toujours pas l'actualisation du portail internet pour connaître les démarches qu'ils ont effectués et leurs avons fait remarqué.
La semaine dernière des personnes qui étaient dit être électriciens ont effectués le raccordement électrique et la pose d'un onduleur, or il s'agissait des mêmes personnes de la pose initiale.
Aujourd'hui, l'entreprise nous pressionnes pour effectué le solde restant dû soit les 60% restant sans que nous n'ayont de contrat de rachat d'énergie par EDF ou autre document.
Par la même occasion, nous nous sommes aperçu que les panneaux posés ne sont que de 2000 ou 2200Wc et pas 3000Wc comme annoncé et que le onduleur, dans le cas où il capterait plus des 2000Wc ne l'enmagasinerait pas, cela serait de la perte, ne semble pas être fait pour une telle installation.
Le commerciale nie et insiste que nous avons mal compris!
Aujourd'hui, je vous demande quoi faire?
Il s'agit d'un énorme investissement et que nous ne roulons pas

sur l'or, il s'agissait de réaliser un complément retraite pour mes parents.
Il n'y a pas de précision sur le contrat concernant les puissances, type de matériel ou dimensions, uniquement la mention de 12 panneaux.
Est-il contestable ou doit-il aller à son terme?
Doit-on soldé l'intervention ou refuser les travaux?
Merci infiniment!